



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville) le 5 août 2026, à 19 heures.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Geneviève Thiffeault, conseillère n° 4
Guillaume Vachon-Gagnon, conseiller n° 5

À laquelle sont absents :

Etienne Côté, conseiller n° 2
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 234-2 N.S. abrogeant le règlement numéro 234-1 et modifiant le règlement initial numéro 234 N.S. afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 762 068 \$ et d'y introduire une clause de financement par subvention
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-180

3. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 234-2 N.S. abrogeant le règlement numéro 234-1 et modifiant le règlement initial numéro 234 N.S. afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 762 068 \$ et d'y introduire une clause de financement par subvention**

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Martin Germain que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Chesterville, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 234-2 N.S. abrogeant le règlement numéro 234-1 et modifiant le règlement initial numéro 234 N.S. afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 762 068 \$ et d'y introduire une clause de financement par subvention.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante et est disponible sur le site internet et au bureau municipal.

4. **Période de questions**

5. **Levée de l'assemblée**

2026-08-181

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guillaume Vachon-Gagnon, appuyée par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.